



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230223-20230223_D0001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 23 février 2023

Nombre de membres :

En exercice	14
Présents	10
Votants	11
Pouvoirs	1

Date de convocation : 16/02/2023

Date d'affichage : 16/02/2023

Le vingt-trois février deux mil vingt-trois, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Françoise WEINEL ; Laëtitia MOREAU ; Aurélien HERISSON ; Benoît COUTANT ; Éric DEBEFFE ; Laurent MALEVAL.

Absents excusés : Virginie MOREAU ; Mathieu GAULTIER ; Sébastien BOUZINARD ; Florence DEBRUYNE

Pouvoirs : Florence DEBRUYNE (pouvoir à Monique GAULTIER).

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20230223_D0001

Objet : Adoption de la Convention de Relance

Madame le Maire indique que le département de la Sarthe a créé un fonds territorial de relance lors de sa séance plénière du 6 juillet 2020 afin de soutenir les communes dans des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales, Fort de la réussite du plan de relance, le département a mis en place un fonds d'investissement durables pour les années 2022-2025

Considérant la participation de la commune au **Programme National Ponts de France Relance piloté par le CEREMA**, financé par l'Etat pour établir un diagnostic des ouvrages d'art présents sur les voies communales de la commune.

Considérant le résultat du diagnostic rendu le vendredi 1^{er} juillet 2022 et le constat que certains des ponts présentent des situations préoccupantes.

Considérant la remise en état et la consolidation d'un ouvrage d'art nommé « Les Foucaries » situé sur le chemin rural (CR 65 dont la commune a l'entière compétence). Cet ouvrage franchit le Dinan au lieu-dit « Gué Perroux » et dessert des habitations.

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201342-20230223-20230223_D0001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES			
INVESTISSEMENTS	Montant € HT	AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%	Commentaires Préciser si les demandes de subvention auprès d'autre financeurs publics ont été réalisées, accordées, et à quel titre
Réfection du pont les Foucaries	73 060 €	DÉPARTEMENT	20 000 €	27%	
		RÉGION			
		ETAT	36 530 €	50%	
		UNION EUROPEENNE			
		Autre financeurs publics (,Ademe, Anah, ...)			
		Total des aides publiques	56 530 €	77%	
		Autres (à préciser)			
		AUTOFINANCEMENT	16 530 €		
		Total autofinancement	16 530 €		
TOTAL DEPENSES	73 060 €	TOTAL RECETTES	73 060 €		

Considérant que la commune doit signer une convention avec le département pour bénéficier de la subvention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la convention de relance avec le département de la Sarthe
- Autorise Mme le Maire à signer la convention de relance et tout document y afférent.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	11
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **27/02/2023**

Publication par voie électronique le **27/02/2023**

Le Maire,

Monsieur GAULTIER

Le secrétaire de séance,

Dominique MANCEAU